La nouvelle circule sur les réseaux, déjà quelques commentaires apparaissent sur les blog du monde : une nouvelle école élémentaire privée a été inaugurée dans le Lochois (Touraine) à Céré-la-Ronde. Ce n'est en soi pas une nouveauté dans la région Centre où ce type de création est à la mode… mais la polémique est née du fait que cette "école d'enseignement Montessori" se crée en lieu et place d'une école élémentaire fermée par l'Inspection académique faute d'un nombre d'élèves suffisant et pour des raisons de regroupement des moyens pédagogique sur le secteur. Seule une classe de 26 élèves en CE2 est maintenue.

une ouverture d'une école Montessori ou un appel d'offre segmenté ?

C'est au nom du maintien du service public sur sa commune que le maire de la petite ville de Céré a donné son accord pour cette ouverture. Au vu des frais d'inscription, la Nouvelle République du centre parle dans son article d'une fourchette allant de 190 à 350 €, le maire annonce être prêt à reverser ses indemnités d'élu pour permettre une plus grande accessibilité aux parents démunis de la commune (Cf. l'article). Localement la polémique fait rage. Les libres penseurs du département et les libertaires locaux se sont exprimés dans la presse. Dans le même journal, ces premiers ont fait remarquer avec pertinence l'incohérence du choix de la mairie : *« S'il n'y a pas assez d'élèves pour une classe publique, pourquoi y en aurait-il assez pour une classe privée ? La fermeture par le gouvernement des écoles rurales conduit à la privatisation de l'enseignement, ce qui remet en cause le principe démocratique et républicain de l'enseignement qui incombe à l'État et qui doit être gratuit pour être accessible à tous. »* Et d'élargir la problématique : *« Si un maire, pour sauver une école, une trésorerie ou un autre service communal doit renoncer à ses indemnités, où est la République ? »*

Incohérence ou anticipation ?

Parler d'incohérence est purement rhétorique car il y a fort à parier que ce maire anticipe l'application du projet de loi du ministre Blanquer qui organise, avec son abaissement de l'age obligatoire d'instruction à trois ans, la mise en compétition des maternelles du service public avec celle du privée.
Doit-on s'étonner que ce ministre de l'éducation nationale organise un marché captif au service d'intérêts privés et financé par les deniers des contribuables locaux ? Non si l'on se rappelle de ses attaques répétées contre l'école égalitaire et le collège unique, saluées en leur temps par le journal Valeurs actuelles et si l'on se souvient en particulier des propos liminaires qu'il avait tenu peu après sa nomination : *"Le vrai ennemi du service public, c'est l'égalitarisme ; son ami, c'est la liberté. La liberté bien conçue favorise l'égalité".*
Reconnaissons lui le mérite de la cohérence du projet : par liberté il faut évidemment entendre la libéralisation du marché de l'école; par égalité, la pluralité de l'offre. Cette libéralisation rampante de l'école est-elle contradictoire avec les rappels incessants de Macron sur l'égalité des chances ? Encore moins , car il n'échappera à personne qu'il ne s'agit pas de promettre l'égalité, comme projet éducatif et social, mais l'égalité des chances d'accès à l'instruction. Ce qu'un marché de l'école concurrentiel est supposé offrir de façon pléthorique. Ce gouvernement fait le pari "gagnant" (pour qui ?) du retour à la compétition et à l'élitisme à rebours des valeurs républicaines dont il se prétend le garant. Il prend délibérément le risque d'accentuer les inégalités, territoriales, sociales et culturelles pour des raisons idéologiques et budgétaires.